FICHE DE DONNÉES DE **SÉCURITÉ**



Les informations contenues dans cette fiche signalétique sont exigées en vertu de Règlement sur les produits dangereux 2015.

Date d'édition/Date de révision 8 Septembre 2023

Version 4.03

Section 1. Identification

Nom du produit : K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

: KLC2129B/04 Code du produit **Autres moyens** : Non disponible.

d'identification

Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Applications industrielles.

Utilisation de la substance/ : Revêtement.

du mélange

Utilisations non

recommandées

: Non applicable.

Fournisseur : PPG Architectural Coatings Canada, Inc.

> 1550, rue Ampère, bureau 500 Boucherville (Québec) J4B 7L4

Canada

+1 450-655-3121

PPG Industries. Inc. One PPG Place Pittsburgh, PA 15272

Numéro de téléphone à

composer en cas d'urgence

: (412) 434-4515 (États-Unis) (514) 645-1320 (Canada) 01-800-00-21-400 (Mexique)

Renseignements **Techniques**

: 888-977-4762

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1C LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2 Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Canada Page 1 de 16

KLC2129B/04

Date d'édition 8 Septembre 2023 Version 4.03

Nom du produit

K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

Section 2. Identification des dangers

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Mentions de danger : Danger

: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

Conseils de prudence

Prévention

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Porter un équipement de protection respiratoire. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention

: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage Élimination

: Garder sous clef.

: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

L'exposition répétée de fortes concentrations de vapeur peut provoquer une irritation des voies respiratoires et des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. L'inhalation de concentrations de vapeurs ou d'aérosols supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Émet des fumées toxiques lorsque chauffé.

Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue: 3.7 % (cutanée), 99 % (par inhalation)

KLC2129B/04

Date d'édition 8 Septembre 2023 Version 4.03

Nom du produit

K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

: Mélange

Nom du produit

: K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

Autres moyens

d'identification

: Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Numéro CAS
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminomethylethyl)-ω-(2-aminomethylethoxy)-	Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha(2-aminomethylethyl)omega(2-aminomethylethoxy)-; Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], alpha-(2-aminomethylethyl)- omega - (2-aminomethylethoxy)-; .alpha.,.omegaDiaminopolypropylene glycol; Jeffamine 400; Jeffamine D 600; polyoxypropylenediamine; Diaminopolypropylene glycol; Poly(oxy (methyl-1,2-ethanediyl)), alpha-(2-aminomethylethoxy)-; poly (oxypropylene)diamine; Poly(oxy(methyl-1,2-ethanediyl)), .alpha(2-aminomethylethyl)omega(2-aminomethylethoxy)-; JEFFAMINE D-2000	80 - 100*	9046-10-0 (n = 2-6)
Triéthanolamine	2,2',2"-nitrilotriéthanol; trolamine	1 - 5*	102-71-6
pipérazine		0.5 - 1.5*	110-85-0
N-Aminoéthyl pipérazine	2-pipérazin-1-yléthylamine; 2-pipérazine- 1-yléthylamine	0.1 - 1*	140-31-8

^{*}Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Canada Page 3 de 16

KLC2129B/04

Date d'édition 8 Septembre 2023 Version 4.03

Nom du

K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

produit

Section 4. Premiers soins

Inhalation

: Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.

Contact avec la peau

: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Ingestion

: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation

: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Contact avec la peau

: Provoque de graves brûlures. Dégraisse la peau. Peut provoquer une allergie

cutanée.

Ingestion

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

respiration sifflante et difficultés respiratoires

asthme

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur sécheresse gerçure

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers

: Pas de traitement particulier.

Canada Page 4 de 16

KLC2129B/04

Date d'édition 8 Septembre 2023 Version 4.03

Nom du produit

K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

Section 4. Premiers soins

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Produit de décomposition thermique dangereux

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

oxydes de carbone oxydes d'azote

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Canada Page 5 de 16

KLC2129B/04

Date d'édition 8 Septembre 2023 Version 4.03

Nom du produit

K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, des allergies ou une maladie respiratoire chronique ou récidivante, ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Précautions particulières

: Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Si ce produit fait partie d'un système à plusieurs constituants, lisez la fiche de données de sécurité (s) pour l'autre ou les composants avant mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun de ses parties.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Canada

Page 6 de 16

KLC2129B/04

Date d'édition 8 Septembre 2023 Version 4.03

Nom du produit

K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

Section 7. Manutention et stockage

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Température de stockage: 0 à 35°C (32 à 95°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition		
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminomethylethyl)-ω- (2-aminomethylethoxy)-	Aucune.		
Triéthanolamine	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).		
	Sensibilisant cutané.		
	8 hrs OEL: 5 mg/m ³ 8 heures.		
	CA British Columbia Provincial (Canada,		
	6/2022).		
	TWA: 5 mg/m³ 8 heures.		
	CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). TWA: 3.1 mg/m³ 8 heures. TWA: 0.5 ppm 8 heures.		
	CA Québec Provincial (Canada, 6/2022).		
	Sensibilisant cutané. Sensibilisant par		
	inhalation. VEMP: 5 mg/m³ 8 heures.		
	CA Saskatchewan Provincial (Canada,		
	7/2013).		
	STEL: 10 mg/m³ 15 minutes.		
	TWA: 5 mg/m³ 8 heures.		
pipérazine	CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).		
' '	[Piperazine and salts as piperazine]		
	TWA: 0.03 ppm, (as piperazine) 8 heures.		
	Forme: Inhalable fraction and vapour.		
	CA British Columbia Provincial (Canada,		
	6/2022). [Piperazine and its Salts as		
	piperazine] Sensibilisant cutané.		
	Sensibilisant par inhalation.		
	STEL: 1 mg/m³, (as piperazine) 15 minutes TWA: 0.3 mg/m³, (as piperazine) 8 heures.		
N-Aminoéthyl pipérazine	Aucune.		

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Canada Page 7 de 16

KLC2129B/04

Date d'édition 8 Septembre 2023 Version 4.03

Nom du produit

K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale Protection de la peau

: Lunettes protectrices contre les agents chimiques et écran facial.

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Gants

Protection du corps

: nitrile néoprène

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la

peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: Utiliser un respirateur à air, sauf si une évaluation spécifique au site détermine qu'un respirateur à air n'est pas nécessaire, auguel cas les résultats de l'évaluation des risques doivent être utilisés pour déterminer si une protection respiratoire est nécessaire et quel type de protection est approprié. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Code du

KLC2129B/04

Date d'édition 8 Septembre 2023 Version 4.03

produit Nom du

K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

produit

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide. Couleur : Incolore.

Odeur : Caractéristique. : Non disponible. Seuil olfactif pН : Non applicable. : Non disponible. Point de fusion : >37.78°C (>100°F) Point d'ébullition Point d'éclair : Vase clos: 100°C (212°F)

Température d'auto-

inflammation

: Non disponible.

Température de

décomposition

: Non disponible.

Inflammabilité Limites inférieure et

supérieure d'explosion

(d'inflammation)

: Non disponible. : Non disponible.

Taux d'évaporation : Non disponible. Tension de vapeur : Non disponible. Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : 0.95 : 7.93 Densité (lb/gal)

Solubilité

Médias Résultat leau froide Non soluble

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non applicable.

Viscosité : Cinématique (40°C (104°F)): >21 mm²/s (>21 cSt)

Volatilité 0% (v/v), 0% (p/p)

% Solide. (p/p) 100

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique

: Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter

: Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Canada Page 9 de 16

KLC2129B/04

Date d'édition 8 Septembre 2023 Version 4.03

Nom du produit

K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

Section 10. Stabilité et réactivité

Matériaux incompatibles

: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

Produits de décomposition dangereux

Tout dépendant des conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxydes d'azote

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Poly[oxy(methyl- 1,2-ethanediyl)], α- (2-aminomethylethyl)-ω- (2-aminomethylethoxy)-	DL50 Cutané	Rat	2980 mg/kg	-
,	DL50 Orale	Rat	2885 mg/kg	-
Triéthanolamine	DL50 Orale	Rat	7.39 g/kg	-
pipérazine	DL50 Cutané	Lapin	4000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1900 mg/kg	-
N-Aminoéthyl pipérazine	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>5 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	866 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2140 mg/kg	-

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
pipérazine	Yeux - Modérément irritant Yeux - Hautement irritant	Lapin Lapin	-	0.005 Mililiters 24 heures 250 Micrograms	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	250 Micrograms	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	0.01 Mililiters	-

Conclusion/Résumé

Peau Yeux : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Respiratoire Sensibilisation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
N-Aminoéthyl pipérazine	peau	Cochon d'Inde	Sensibilisant

Peau

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Respiratoire

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Mutagénicité

Canada Page 10 de 16

KLC2129B/04

Date d'édition 8 Septembre 2023 Version 4.03

Nom du produit

K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

Section 11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Triéthanolamine	-	3	-

Cancérogène Code de classification:

IARC: 1, 2A, 2B, 3, 4

NTP: Est un cancérogène humain connu; Raisonnablement prévu comme un cancérogène pour les

humains OSHA: +

Non inscrit/Non réglementé: -

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	•	Voie d'exposition	Organes cibles
Triéthanolamine	Catégorie 3		Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	3	Voie d'exposition	Organes cibles
N-Aminoéthyl pipérazine	Catégorie 1	inhalation	voies respiratoires

Organes cibles

: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : cerveau, système nerveux central (SNC).

Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons, le système nerveux, foie, les voies respiratoires supérieures, peau, oeil, cristallin ou cornée.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation

: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Contact avec la peau

: Provoque de graves brûlures. Dégraisse la peau. Peut provoquer une allergie

cutanée.

Ingestion

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Canada Page 11 de 16

KLC2129B/04

Date d'édition 8 Septembre 2023 Version 4.03

Nom du produit

K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

Section 11. Données toxicologiques

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

respiration sifflante et difficultés respiratoires

asthme

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur sécheresse gerçure

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Il existe des preuves que des surexpositions répétées à la vapeur de solvants organiques, combinées à une exposition à des bruits forts continuels, peuvent provoquer une plus grande perte de l'audition que dans le cas d'une exposition au bruit seulement. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles. L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements. Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux. L'exposition à la vapeur d'amine a été signalée comme provoquant un œdème cornéen transitoire décrit comme un voile bleu, un effet de halo, une vision trouble ou floue pendant plusieurs heures. Cette condition est généralement temporaire et ne provoque pas d'effets visuels permanents. Lorsque la protection oculaire appropriée spécifiée dans la section 8 est portée, l'exposition est considérablement réduite et la condition n'a pas été observée.

Exposition de courte durée

Canada Page 12 de 16

KLC2129B/04

Date d'édition 8 Septembre 2023 Version 4.03

Nom du produit

K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

Section 11. Données toxicologiques

Effets immédiats possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets différés possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Exposition de longue durée

Effets immédiats

possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets différés possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités

: Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

: Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/ kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
№ L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B	3004.8	3134.9	N/A	N/A	N/A
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-	2885	2980	N/A	N/A	N/A
(2-aminomethylethyl)-ω-(2-aminomethylethoxy)-					
Triéthanolamine	7390	N/A	N/A	N/A	N/A
pipérazine	1900	4000	N/A	N/A	N/A
N-Aminoéthyl pipérazine	2140	866	N/A	N/A	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Poly[oxy(methyl- 1,2-ethanediyl)], α- (2-aminomethylethyl)-ω- (2-aminomethylethoxy)-	CE50 15 mg/l	Algues	72 heures
Triéthanolamine N-Aminoéthyl pipérazine	Aiguë CL50 11800 mg/l Aiguë CE50 58 mg/l	Poisson Daphnie	96 heures 48 heures

Persistance et dégradation

Canada Page 13 de 16

KLC2129B/04

Date d'édition 8 Septembre 2023 Version 4.03

Nom du produit

K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
N-Aminoéthyl pipérazine	OECD 301F	0 % - Non facilement - 28 jours	-	-
	1			

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Poly[oxy(methyl- 1,2-ethanediyl)], α- (2-aminomethylethyl)-ω- (2-aminomethylethoxy)-	-	-	Non facilement
Triéthanolamine N-Aminoéthyl pipérazine	-	-	Facilement Non facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
riéthanolamine	-1	3.89	Faible
N-Aminoéthyl pipérazine	-1.48		Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel. Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Canada Page 14 de 16

KLC2129B/04

Date d'édition 8 Septembre 2023 Version 4.03

Nom du produit

K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

Section 14. Informations relatives au transport

	TDG	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN2735	UN2735	UN2735
Désignation officielle de transport de l'ONU	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Poly[oxy(methyl- 1,2-ethanediyl)], α- (2-aminomethylethyl)-ω- (2-aminomethylethoxy)-, pipérazine)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminomethylethyl)-ω-(2-aminomethylethoxy)-, Piperazine solution)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Poly[oxy(methyl- 1,2-ethanediyl)], α- (2-aminomethylethyl)-ω- (2-aminomethylethoxy)-, Piperazine solution)
Classe de danger relative au transport	8	8	8
Groupe d'emballage	III	III	III
Dangers environnementaux Substances polluantes en milieu marin	Non. Non applicable.	No. Not applicable.	No. Non applicable.

Autres informations

TDG: Non identifié.

IMDG : The segregation group has been manually assigned based upon product analysis.

IATA : Non identifié.

Protections spéciales pour

l'utilisateur

: **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le

produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO

: Non applicable.

Proof of classification statement

: Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.40-2.42 (Classe 8).

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes de l'inventaire national

Inventaire du Canada (DSL) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé : 3 * Inflammabilité : 1 Risques : 0

physiques

(*) - Effets chroniques

Canada Page 15 de 16

KLC2129B/04

Date d'édition 8 Septembre 2023 Version 4.03

Nom du produit

K&L KOLOR-POXY PENETRATING SEALER-B

Section 16. Autres informations

Mise en garde : Les évaluations HMIS® sont basées sur une échelle de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques significatifs. Bien que les évaluations HMIS® et l'étiquette associée ne soient pas obligatoires sur les FS ou les produits quittant une installation régie en vertu du règlement 29 CFR 1910.1200, le préparateur a le choix de les fournir, le cas échéant. Les évaluations HMIS® sont à utiliser dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme HMIS® complet. HMIS® est une marque déposée et une marque de service de l'American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

National Fire Protection Association (États-Unis)

Santé : 3 Inflammabilité : 1 Instabilité : 0

Date d'édition/Date de

révision

8 Septembre 2023

Organisation ayant préparé

la FDS

: EHS

Légende des abréviations :

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Déni de responsabilité

L'information contenue dans cette fiche technique repose sur les connaissances scientifiques et techniques actuelles. Cette information a pour but d'attirer l'attention sur les aspects liés à la santé et à la sécurité qui se rapportent aux produits fournis par PPG, et de recommander des mesures de précaution pour l'entreposage et la manutention des produits. Aucune garantie n'est donnée quant aux propriétés des produits. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas de défaut d'observer les mesures de sécurité décrites dans cette fiche technique ou en cas de mauvais usage des produits.

Canada Page 16 de 16